

CONCOURS PHOTOS

“Les Amis de Sushi”

By Pierre BONZI



Règlement du Concours de photographies organisé du 15 mars 2024 au 15 avril 2024

Préambule

A l'occasion de la sortie le 4 mai 2024 du livre « MA BELLE ODYSÉE - SUSHI » un concours de photographies est organisé du 15 mars au 15 avril 2024

L'objectif de ce concours, organisé conjointement à la sortie de ce livre, est de sensibiliser les enfants au problème de la maltraitance animale.

Article 1 – Conditions de participation

Le concours de photos est ouvert à toutes les personnes âgés de 12 à 104 ans (à la date d'envoi de la photo). La participation à ce concours est gratuite. Une seule photo par personne est autorisée.

La participation au présent concours est individuelle et nominative. . Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

Article 2 – Format des œuvres et objet du concours

Les photos doivent être réalisés au format 13/18 cm (portrait ou paysage) en couleur ou en noir et blanc. Toutes les techniques de photographie seront autorisées à l'exception du recours à l'intelligence artificielle. La photographie devra être celle d'un chien (bouledogue français de préférence mais pas obligatoirement) dans l'environnement de votre choix.

Article 3 – Modalités de participation

La participation au concours est gratuite. Seuls les frais d'envoi des photos sont à la charge des participants.

Au dos de chaque photo, les mentions suivantes doivent être indiquées en lettres capitales :

- Nom et prénom
- Age
- Adresse postale
- Courriel
- Numéro de téléphone

Chaque dessin sera signé au dos par le participant et un représentant légal pour les mineurs.

La photo est à envoyer par courrier ou à déposer avant le 20 avril 2024 à l'adresse suivante:

HÔTEL de CALAIS

(à l'attention de SUSHI)

1, rue de la commune de Paris

76470 Le Tréport

Les trois lauréats du concours seront prévenus par courriel et/ou téléphone. Les trois photos des lauréats seront diffusées sur les groupes Facebook concernés. Le jury pourra éventuellement attribuer un "coup de cœur" à une ou plusieurs photographies.

Conformément à la loi RGPD, les données recueillies pour ce concours ne seront utilisées que dans le cadre du déroulement du concours et de l'envoi des lots gagnants.

Article 4 - Composition du jury et choix des gagnants

Le jury, qui jugera indépendamment chacun des photos, est composé de:

Marie-Christine et Claude MENIVAL photographes et administrateurs du groupe Facebook "les Amoureux du Tréport"

Un(e) représentant(e) de la municipalité du Tréport.

Pierre BONZI, auteur, organisateur du concours.

Sushi, mascotte et co-organisatrice du concours (avis consultatif)

Seront désignés trois lauréats, en fonction des critères suivants :

- Originalité
- Qualité artistique
- Pertinence par rapport au thème

- Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

Article 5 - Lots

Les auteurs des 3 photographies sélectionnées recevront :

- Le livre «La belle odysée de Sushi » et les deux premiers volumes de "P'tit Jean, gosse des Cordiers" dédié par l'auteur Pierre Bonzi.
- Une photographie dédiée de Sushi
- Le concours est doté de lots d'une valeur totale de plus de 300 €.

Les récompenses seront attribuées aux 3 premiers clichés sélectionnés, lors de la cérémonie de remise des prix. (Nuits d'hôtel, Repas au restaurant, bons d'achats, cadeaux divers, etc...)

Les organisateurs se réservent le droit de communiquer sur les 3 lauréats, et, entre autre, de publier l'identité de ceux-ci.

Article 6 - Calendrier du concours

Ce concours respectera le calendrier suivant :

15 mars 2024 : Ouverture du concours

15 Avril 2024 : Clôture du concours

25 Avril 2024 : Clôture de la réception des photographies.

26 Avril au 1 er Mai 2024 : Choix des photographies gagnantes par le jury

5 Mai 2024 : Annonce des gagnants

Article 7 - Droits d'auteur

Les participants au présent concours ou leur représentant légal pour les mineurs autorisent les organisateurs à publier les photographies sur les groupes Facebook concernés, à les exposer à l'occasion de la sortie du livre.

Toutes les photographies du présent concours restent la propriété des organisateurs qui pourront les utiliser de façon non commerciale dans le cadre d'activités d'information et de sensibilisation du grand public.

Article 8 - Responsabilité

Le simple fait de participer à ce concours implique l'acceptation du présent règlement. En aucun cas, les organisateurs ne pourront être tenu responsables d'un incident ou d'un événement imprévu qui pourrait entraver le bon déroulement du concours

Article 9 - Litige et réclamation

Le présent règlement est établi selon la loi française. Toute réclamation devra être adressée dans les 15 jours suivant la date de fin du concours à l'adresse indiquée pour l'envoi des photos. Passé ce délai aucune réclamation ne pourra être acceptée.

Fait au Tréport le 12 mars 2024

Les organisateurs